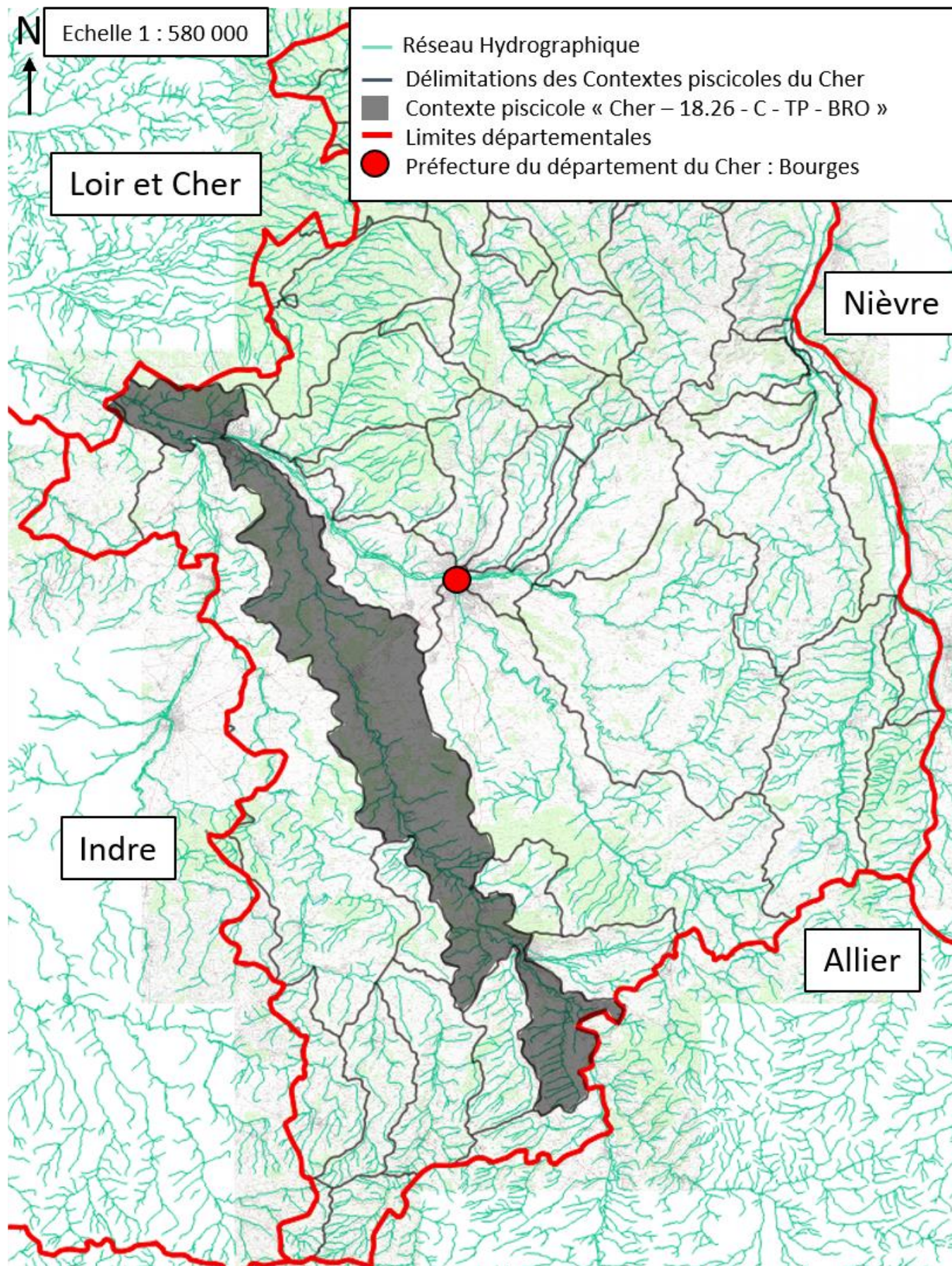


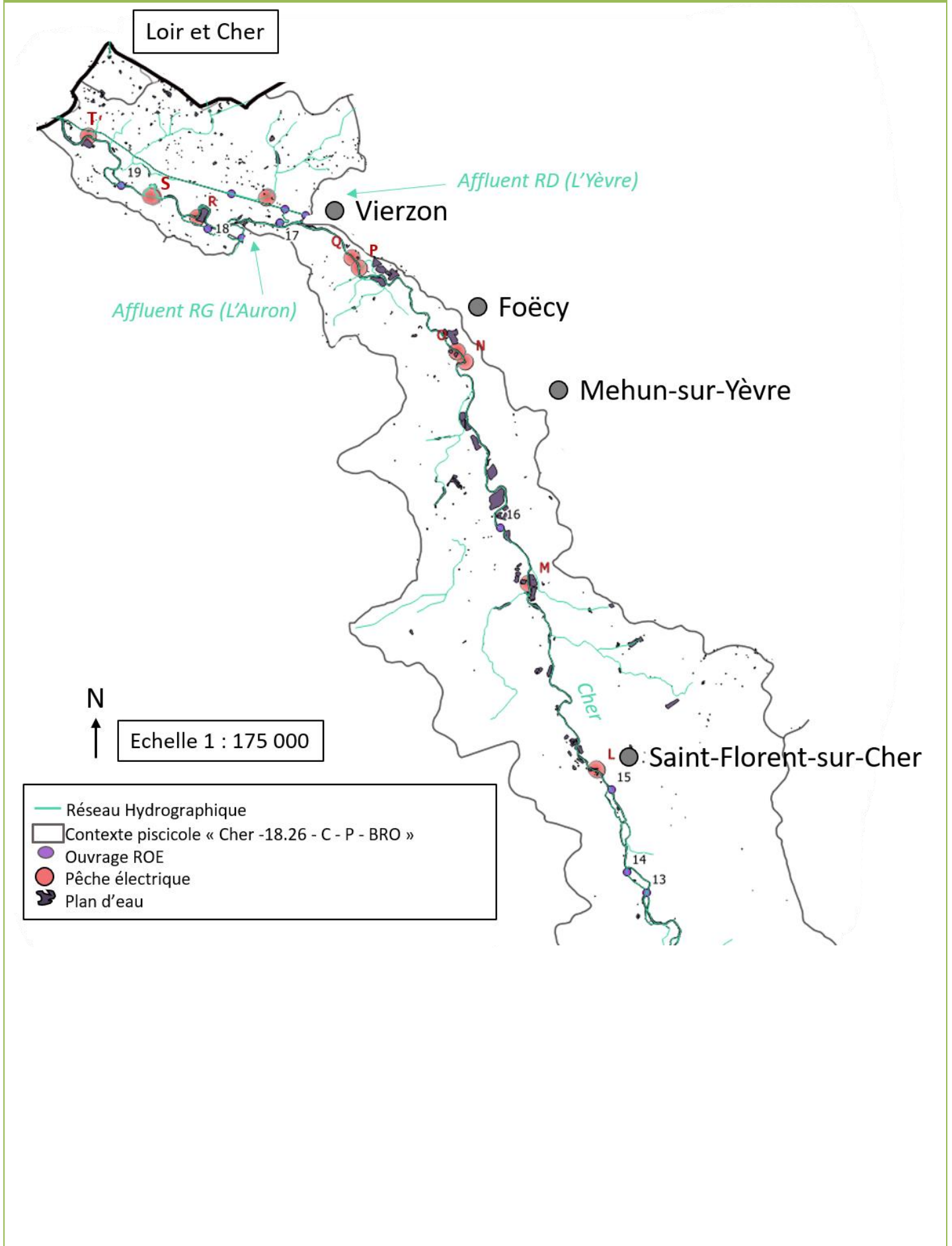


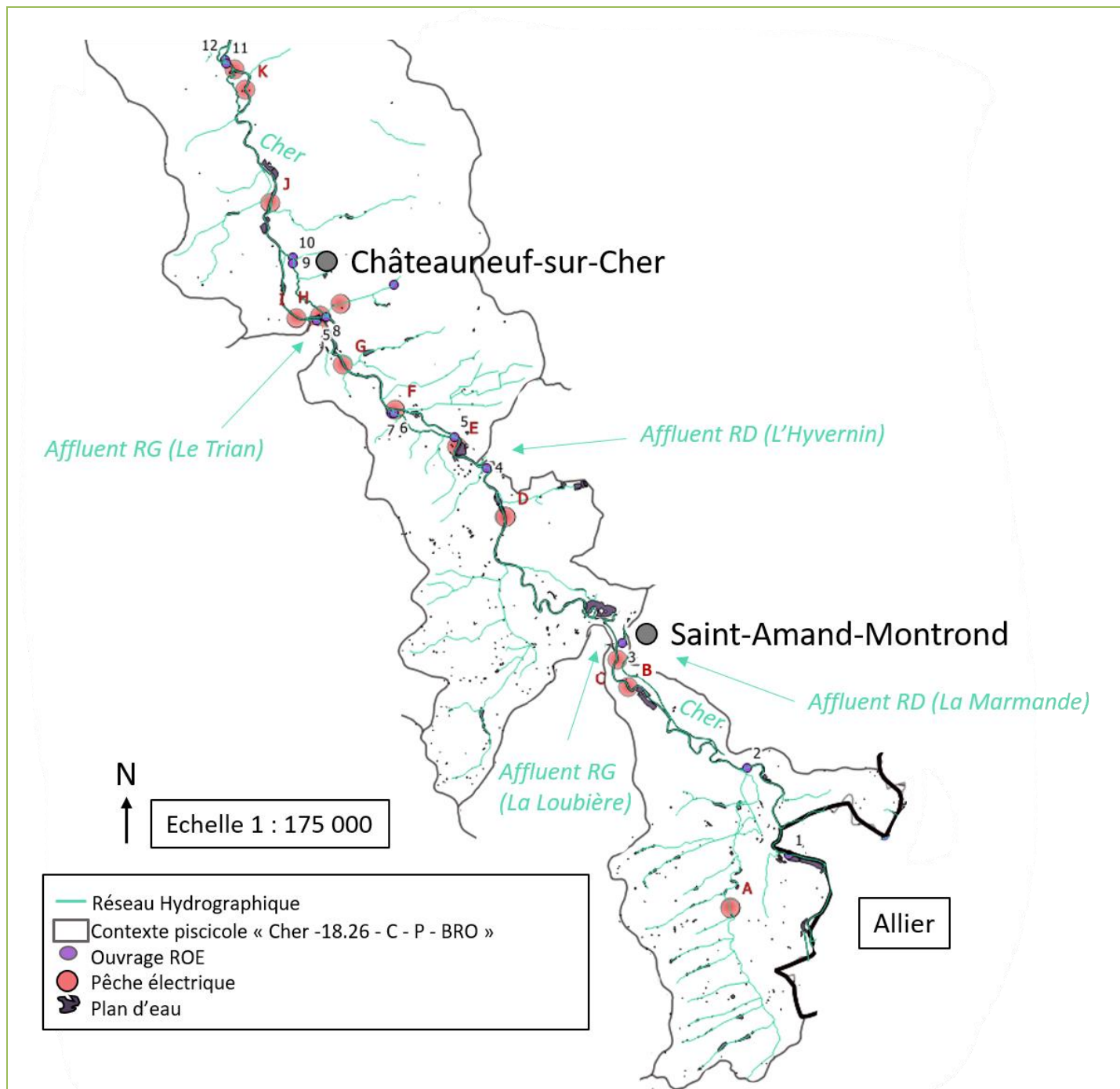
I – Localisation du contexte



(Source : BD TOPO Scan25, BD TOPO arthage)

II – Description générale





*Cette carte n'a qu'une valeur indicative, et n'est en aucun cas une carte des linéaires réglementaires de cours d'eau. Se référer à la carte du lien de la DDT du Cher (http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=conditionnalite&service=DDT_18) (Source : DDT 18). (Source : BD Carthage, BD SURFACE_EAU, BD ROE_Métropole_20140527)

SYNTHESE DESCRIPTION CONTEXTE

Le Cher s'écoule dans les régions naturelles du Boischaut (de la limite départementale Cher/Allier jusqu'à Saint-Amand-Montrond), puis de la Champagne Berrichonne (de Saint-Amand-Montrond jusqu'à la limite départementale Cher/Loir-et-Cher), dans un environnement principalement agricole au relief très peu marqué (*Source : Chambre d'agriculture du Cher*). Le Cher traverse également plusieurs secteurs urbains assez importants (Saint-Amand-Montrond, Châteauneuf-sur-Cher, Saint-Florent-sur-Cher, Vierzon).

Ce contexte représente la partie médiane du cours d'eau qui prend sa source dans le département de la Creuse, au niveau de la commune de Mérinchal. Le Cher est un affluent en rive gauche de la Loire, et sa confluence s'effectue dans le département de l'Indre-et-Loire. Les limites amont et aval de ce contexte sont les limites départementales Cher/Allier et Cher/Loir-et-Cher.

Dans les limites de ce contexte, le Cher reçoit principalement les débits de la Queugne, de la Marmande, de la Loubière, du Trian, de l'Yèvre et enfin de l'Arnon, (son débit augmente de manière significative au niveau de la commune de Vierzon, après les confluences avec l'Yèvre et l'Arnon).

Le Cher connaît régulièrement un déficit de débit en période d'étiage estival, à mettre en lien avec la présence de prélèvements d'eau pour l'irrigation agricole. Il existe également des prélèvements pour l'alimentation en eau potable.

Les cours d'eau de ce contexte se situent dans la ZRE (zone de répartition des eaux) de type bassin hydrographique nommée « Bassin versant du Cher » (*Source : SIGES.BRGM*). Une dizaine de prélèvements impactant ont été référencés pour l'alimentation en eau potable, et une trentaine de prélèvement impactant pour l'irrigation agricole (*Source : BE Eaucéa 2011*).

NB : Le débit du Cher en période d'étiage devenant de plus en plus critique ces dernières années, notamment dans le secteur amont du contexte, il paraît dommageable que la station de mesure des débits située à Saint-Amand-Montrond ne soit pas utilisée dans le cadre de la gestion des sécheresses (Arrêté cadre sécheresse).

Toutes les parcelles des communes du contexte ont été classées en zone de vulnérabilité aux nitrates en 2017 (*Source : DREAL Centre-Val de Loire, DRAAF Centre-Val de Loire*). On note également la présence de nombreux rejets industriels (on rappellera que le Cher à connu plusieurs épisodes de mortalité piscicole très importants durant l'année 2011 en aval du secteur Saint-Amand-Montrond/Orval) et domestiques.

A noter également le développement apparemment récent de cyanobactéries benthiques qui produisent des anatoxines létales pour certains animaux (première observation durant l'été 2017 avec des mortalités canines), et qui peuvent poser des problèmes de santé chez les humains en cas d'ingestion. Ces anatoxines se retrouvent dans la chair des poissons, surtout dans la « friture » (plus le poisson est petit plus la concentration est importante, selon les connaissances actuelles). Ces anatoxines ne sont pas détruites par la cuisson et peuvent donc rendre les poissons impropres à la consommation. En 2017, un arrêté d'interdiction de la pêche à des fins de consommation du poisson a d'ailleurs été pris dans le département de Maine-et-Loire suite à un épisode de développement important de cyanobactéries benthiques dans plusieurs cours d'eau, dont la Loire. L'impact sur la santé des poissons n'est pas connu à ce jour.

Au niveau morphologique, le Cher à connu des extractions en lit mineur très importantes, qui ont entraîné une dégradation très importante des habitats aquatiques et un enfoncement quasi-général de son lit mineur. Suite à l'interdiction des extractions en lit mineur dans les années 1990, de très nombreuses carrières ont vu le jour en lit majeur, et la plupart de celles qui ne sont plus exploitées aujourd'hui ont été converties en plans d'eau (phénomène de « mitage » du lit majeur du Cher).

Les conséquences de ces extractions ont entraîné :

- Une dégradation du fonctionnement des annexes hydrauliques/frayères à brochets (déconnexion avec le lit mineur, temps de submersion réduit, accélération de la fermeture des annexes hydrauliques, diminution importante des possibilités de divagation et donc de création de nouvelles annexes hydrauliques).

- Un endiguement de nombreux secteurs qui bordent les nombreuses « gravières ». Il apparaît d'ailleurs nécessaire qu'une réflexion ait lieu au sujet de la gestion dans le long terme de ces secteurs qui contraignent parfois fortement la divagation naturelle du cours d'eau, vis-à-vis du phénomène de capture des « gravières » par le Cher.
- Une altération de la qualité et de la quantité d'eau (mise à jour de la nappe alluviale via les nombreuses gravières).
- Des apports de poissons limnophiles lors des crues.

Suite à l'arrêt des extractions en lit mineur dans les années 1990, on observe depuis un phénomène parfois spectaculaire de recharge du lit sur-élargit dans plusieurs secteurs, principalement en sable. Ainsi, de nombreux atterrissements se forment et se végétalisent assez rapidement, ce qui entraîne une amélioration « naturelle » de la qualité du lit mineur (resserrement de l'écoulement en étiage, reprise d'une dynamique raders/plats/fosses, création de petites annexes hydraulique, développement d'herbiers aquatiques dans les zones de hauts fonds, installation d'une ripisylve sur les atterrissements ...). Ce phénomène, couplé à l'apparition massive de corbicules au début des années 2000 (organisme bivalve filtreur), est probablement à l'origine d'un éclaircissement important des eaux du Cher, ainsi que de l'apparition de nombreux herbiers aquatique dans des secteurs courants.

On observe ainsi une succession de secteurs en cours de « renaturation », et de secteurs encore très impactés.

A noter également qu'il semble que les restes d'anciens aménagements (protections de berges, épis, merlons, ouvrages transversaux...) jouent toujours un rôle majeur dans la dynamique sédimentaire du Cher, et influent donc sur sa morphologie actuelle.

La majeure partie des affluents du Cher dans ce contexte ont connu des aménagements hydrauliques (recalibrage, rectification de méandres, ...) et présentent une homogénéisation des habitats et des écoulements.

Quelques ouvrages en lit mineur perturbent ou interdisent quasiment la continuité écologique. Les plus contraignants sont le seuil du Breuil, le barrage de Boissereau et le barrage de Bigny. Un dispositif de franchissement piscicole a été mis en place au niveau du seuil du Breuil (franchissabilité non connue), mais ce n'est toujours pas le cas en ce qui concerne les barrages de Bigny et de Boissereau.

A noter que de nombreux plans d'eau par barrage sont présents dans le bassin-versant du ruisseau du Chadet.

La vocation piscicole de ce contexte classé en deuxième catégorie est cyprinicole, avec le brochet comme espèce repère. On retrouve régulièrement des frayères à brochets plus ou moins fonctionnelles dans la majeure partie du contexte (sites naturels, restauration ou entretien d'une quinzaine de sites depuis 1998 par les structures associatives de la pêche de loisir).

N.B : L'historique des données concernant le contexte présent dans d'autres documents (SDVP 1990-1992, PDPG 2002) est à retrouver en annexe du document global de présentation.

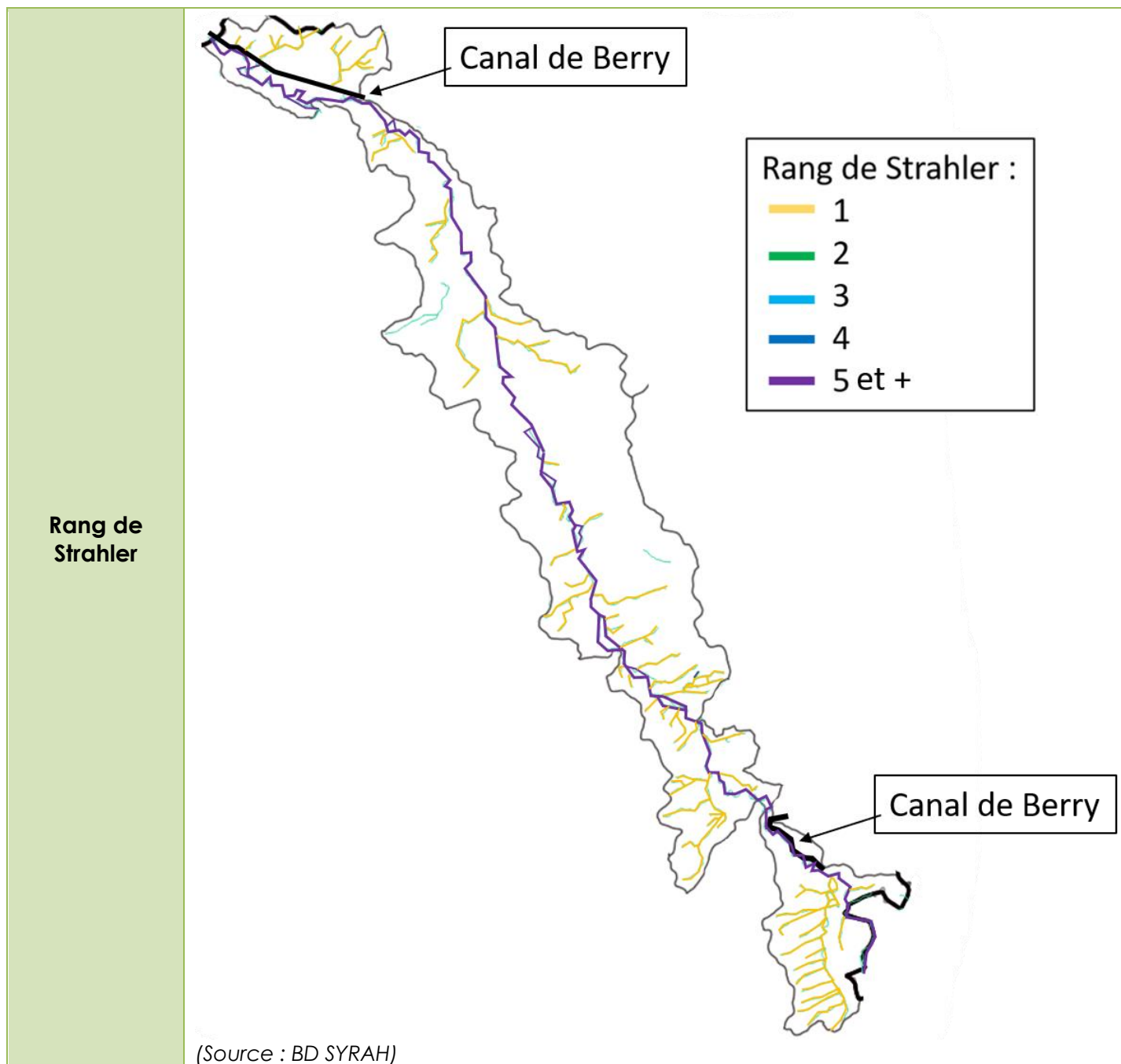
III – Données générales

Limites contexte (Bassin Versant associé)	Amont	<p>Limite départementale Cher/Allier (commune de Urçay) (Coordonnées XY : 668521, 6613063 Lambert 93)</p> <p>(Source : BD TOPO Scan25)</p>
	Aval	<p>Limite départementale Cher/Loir-et-Cher (commune de Châtres-sur-Cher) (Coordonnées XY : 617803, 6684982 Lambert 93)</p> <p>(Source : BD TOPO Scan25)</p>
Affluents	Amont en aval	<p>La Queugne et ses affluents</p> <p>ND commune de la Perche (Rive Gauche ; 3,17 km)</p> <p>Ru des Bachas (Rive Droite ; 2,16 km)</p> <p>Ru de « Meslon » (Rive Droite ; 2,25 km)</p> <p>Le Chadet (Rive Gauche ; 17,16 km) et ses affluents</p> <p>La Marmande et ses affluents</p> <p>La Loubière et ses affluents</p> <p>Ru des Eaux Mortes (Rive Droite ; 3,9 km)</p> <p>La Vilaine (Rive Gauche ; 10,9 km) et ses affluents</p> <p>Ru de la Fontaine St-Clair (Rive Droite ; 3,5 km)</p> <p>Les Renardières (Rive Gauche ; 2,9 km)</p> <p>L'Hyvernin et ses affluents</p> <p>Ru Capitaine (Rive Gauche ; 3,45 km) et ses affluents</p> <p>Ru de Nohant (Rive Droite ; 3,86 km)</p> <p>Ru « de la Couture » (Rive Droite ; 1,5 km)</p> <p>Les Chaumes (Rive Droite ; 4,77 km)</p> <p>ND commune de la Crézancay-sur-Cher (Rive Gauche ; 1,1 km)</p> <p>Ru des Fosses Brunas (Rive Droite ; 2,7 km) et ses affluents</p> <p>Ru « les Breteaux » (Rive Droite ; 1,13 km)</p> <p>Le Chevrier (Rive Droite ; 3,54 km)</p> <p>Le Trian et ses affluents</p> <p>Ru des Fonts James (Rive Droite ; 6,7 km)</p> <p>Les Ruesses Armères (Rive Gauche ; 6,6 km) et ses affluents</p>

		<p>Ru du « Bois Rameau » (Rive Gauche ; 2,47 km)</p> <p>La Fontenille (Rive Droite ; 2 km)</p> <p>Ru de « la Clapière » (Rive Gauche ; 1,5 km)</p> <p>Ru du « Pet de Chet » (Rive Droite ; 1,5 km)</p> <p>La Margelle (Rive Droite ; 8,4 km)</p> <p>Ru de l'étang du Colombier (Rive Gauche ; 8,4 km)</p> <p>Ru « des Champs de l'étang » (Rive Droite ; 4,6 km)</p> <p>Rio de Quincy (Rive Droite ; 3,9 km)</p> <p>Ru « de la Boirie » (Rive Gauche ; 4,34 km) et ses affluents</p> <p>L'Yèvre (Rive Droite ; 80,3 km)</p> <p>L'Arnon (Rive Gauche ; 150,43 km)</p> <p>(Source : BD TOPO Carthage)</p>
	Affluents d'autres contextes adjacents	<p>La Queugne (Rive Gauche ; 28,44 km)</p> <p>La Marmande (Rive Droite ; 45,6 km)</p> <p>La Loubière (Rive Gauche ; 26,8 km)</p> <p>L'Hyvernin (Rive Droite ; 10 km)</p> <p>Le Trian (Rive Gauche ; 28,8 km)</p> <p>L'Yèvre (Rive Droite ; 80,3 km)</p> <p>L'Arnon (Rive Gauche ; 150,4 km)</p> <p>(Source : BD TOPO Carthage)</p>
Longueur en eau	Linéaire du cours principal	<p>Le Cher : 149,3 km</p> <p>(Source : BD Carthage)</p>
	Linéaire total	<p>Le Cher et affluents : 255 km</p> <p>(Source : BD Carthage)</p>
Plans d'eau	<p>Présence : ~ 1108 plans d'eau (748,74 ha)</p> <p>- 36 plans d'eau ≥ 5 ha</p> <p>Surface totale « plan d'eau » du contexte : 1,07 %</p> <p>(Source : BD TOPO SURFACE_EAU)</p>	
Surface contexte / bassin versant	<p>Surface du contexte : 695 km²</p> <p>Surface totale du bassin versant « Cher » : 1118 km²</p> <p>Le contexte représente 62 % du BV</p> <p>(Source : BD QGIS FDAAPPMA18)</p>	

Débit (cours principal)		Le Cher à Saint-Amand-Montrond Module : 28,20 m ³ /s QMNA5 : 3,40 m ³ /s	
		Le Cher à Vierzon Module : 33,40 m ³ /s QMNA5 : 5,16 m ³ /s (Source : Banque HYDRO 2017)	
	Naturelle	Altitude amont	158 mNGF (Source : www.géoportail.gouv.fr)
		Altitude aval	92 mNGF (Source : www.géoportail.gouv.fr)
		0,4 ‰	
Pente moyenne	Réelle, après impact ouvrages	Nombre d'ouvrages (sur le cours principal)	<ol style="list-style-type: none"> 1) ROE6697 Piste de la carrière de la Perche : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,5 mètres (peu franchissable) 2) ROE6696 Pont-canal de l'ancien canal de Berry : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,82 mètres (infranchissable) 3) ROE6695 Barrage de la laiterie d'Orval : absence de passe-à-poissons, ND 4) ROE6694 Ancien barrage des Bordes (partiellement détruit) : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute inférieure à 0,50 mètres (franchissable) 5) ROE6693 Barrage de Bigny (partiellement détruit) : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 4,68 mètres (infranchissable) 6) ROE27956 Vanne de décharge du canal d'amenée d'eau de Bigny (détruit partiellement) : absence de passe-à-poissons, ND 7) ROE27955 Microcentrale de Bigny (détruit partiellement) : absence de passe-à-poissons, ND 8) ROE6690 Barrage de Boissereau : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 2,50 mètres (infranchissable) 9) ROE27933 Déversoir de l'île de la microcentrale de Châteauneuf-sur-Cher : rivière de contournement, ND 10) ROE27932 Microcentrale de Châteauneuf-sur-Cher : absence de passe-à-poissons, ND 11) ROE6683 Barrage de la microcentrale du Breuil : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,82 mètres (infranchissable)

		<p>12) ROE27903 Microcentrale du Breuil : absence de passe-à-poissons, ND</p> <p>13) ROE6679 Barrage de Rosières (partiellement détruit) : passe à bassins successifs, hauteur de chute de 2,95 mètres (infranchissable)</p> <p>14) ROE27900 Microcentrale de Rosières (détruit partiellement) : absence de passe-à-poissons, ND</p> <p>15) ROE6678 Barrage de Saint-Florent-sur-Cher : autre type de passe, hauteur de chute de 0,80 mètres (peu franchissable)</p> <p>16) ROE6676 Ancien barrage de Preuilly (détruit partiellement) : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0 mètre (franchissable)</p> <p>17) ROE41143 Ancien moulin de l'Abricot : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,9 mètres (infranchissable)</p> <p>18) ROE41245 Ancien Moulin de la Beuvrière : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,50 mètres (infranchissable)</p> <p>19) ROE6676 Port Péant (partiellement détruit) : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,30 mètres (franchissable)</p> <p>D'après la mise à jour du ROE métropole du 27/05/2014. (Source : BD ROE_Metropole_20140527) Remarque : Cette base de données n'est pas exhaustive pour l'ensemble des masses d'eau du département du Cher, elle dépend localement de la pression de prospection.</p>
	Hauteur cumulée référencée	HC ~ 16,30 mètres
	0,3 ‰	
Taux d'étagement (et autres)	Taux d'Etagement : 24,69 % (Catégorie 3 / moyen) Taux de Fractionnement : 0,01 % Densité d'ouvrages : 1 ouvrage tous les 7,85 km	



Géologie

Couche de Jurassique inférieur (Lias) de la limite départementale Cher/Allier à Saint-Amand-Montrond (Calcaires et argiles).

Couche de Jurassique moyen (Dogger) et d'Eocène de Saint-Amand-Montrond à Châteauneuf-sur-Cher (Calcaires).

Couche de Jurassique supérieur (Malm) de Châteauneuf-sur-Cher à Villeneuve-sur-Cher (calcaires et marnes).

Couche d'Eocène de Villeneuve-sur-Cher à Vierzon (calcaires lacustres, argiles, sables et grès).

Couche de Crétacé supérieur de Vierzon à la limite départementale Cher/Loir-et-Cher (craies, tuffeaux, sables) sur la partie en rive gauche du Cher.

Couche d'argiles vertes et d'argiles à silex issues de l'altération du Crétacé supérieur de Vierzon à la limite départementale Cher/Loir-et-Cher, sur la partie en rive droite.

Couche d'Holocène, à proximité du cours d'eau (Alluvions récents).

(Source : BRGM)

Système d'assainissement Collectif

Ainay-le-Vieil : STEP/STEU 300 EqHab « conforme en équipement et en performance ».
Filtres biologiques 1985.
Rejet de STEP/STEU dans le Chadet (affluent du Cher).

Drevant (Champs des chevaux) : STEP/STEU 50 EqHab « conforme en équipement et en performance ».
Décantation 1995.
Rejet de STEP/STEU dans le canal de Berry ou dans le Cher.

Drevant (Salle des fêtes) : STEP/STEU 40 EqHab « conforme en équipement et en performance ».
Décantation 1982.
Rejet de STEP/STEU dans le canal de Berry ou dans le Cher.
Drevant (Ilot de la Godine) : STEP/STEU 50 EqHab « conforme en équipement et en performance ».
Filtres biologiques 2010.
Rejet de STEP/STEU dans le Cher.

Orval : STEP/STEU 145 EqHab « conforme en équipement et en performance ».
Lagunage 1984.
Rejet de STEP/STEU dans le Cher.

Saint-Amand-Montrond : STEP/STEU 20000 EqHab « conforme en équipement et en performance ».
Boues activées 1983.
Rejet de STEP/STEU dans le Cher.

Assainissement

Vallenay : STEP/STEU 1100 EqHab « conforme en équipement et en performance ».
Boues activées 2005.
Rejet de STEP/STEU dans le Cher.

Orcenais : STEP/STEU 145 EqHab « « conforme en équipement et en performance » ».
Lagunage 1984.
Rejet de STEP/STEU dans la Vilaine (affluent du Cher).

Nozières (Bourg) : STEP/STEU 40 EqHab « « conforme en équipement et en performance » ».
Infiltration 1989.
Rejet de STEP/STEU dans la Vilaine (affluent du Cher).
Nozières (Les Maisons) : STEP/STEU 25 EqHab « « conforme en équipement et en performance » ».
Infiltration 1989.
Rejet de STEP/STEU dans le ru de Cacherrat (affluent du Cher).

Farges-Allichamps : STEP/STEU 200 EqHab « « conforme en équipement et en performance » ».
Lagunage 1995.
Rejet de STEP/STEU dans le Cher.

Bruère-Allichamps : STEP/STEU 90 EqHab « « conforme en équipement et en performance » ».
Décantation 1979.
Rejet de STEP/STEU dans le ru de la Fontaine St-Clair (affluent du Cher).

Saint-Loup-des-Chaumes : STEP/STEU 200 EqHab « « conforme en équipement et en performance » ».
Boues activées 1987.
Rejet de STEP/STEU dans les Chaumes (affluent du Cher).

Venesmes (La Motte) : STEP/STEU 200 EqHab « « conforme en équipement et en performance » ».

Filtres biologiques 2003.
Rejet de STEP/STEU dans le Cher.
Venennes (Cherigny) : STEP/STEU 45 EqHab « « conforme en équipement et en performance » ».
Filtres biologiques 1993.
Rejet de STEP/STEU dans les Ruesses Armères (affluent du Cher).

Châteauneuf-sur-Cher : STEP/STEU 4433 EqHab « « conforme en équipement et en performance » ».
Boues activées 1999.
Rejet de STEP/STEU dans le Cher.

Lunery (Route de Chanteloup) : STEP/STEU 765 EqHab « « conforme en équipement et en performance » ».
Boues activées 1978.
Rejet de STEP/STEU dans le Cher.
Lunery (Rosières) : STEP/STEU 1920 EqHab « « conforme en équipement et en performance » ».
Boues activées 1989.
Rejet de STEP/STEU dans le Cher.

Saint-Florent-sur-Cher : STEP/STEU 9000 EqHab « « conforme en équipement et en performance » ».
Boues activées 1993.
Rejet de STEP/STEU dans le Cher.

Morthomiers : STEP/STEU 630 EqHab « « conforme en équipement et en performance » ».
Boues activées 1979.
Rejet de STEP/STEU dans la Margelle (affluent de la Cher).

Vierzon : STEP/STEU 46000 EqHab « « conforme en équipement et en performance » ».
Boues activées 2002.
Rejet de STEP/STEU dans le Cher.

Thénioux : STEP/STEU 500 EqHab « « conforme en équipement et en performance » ».
Boues activées 1990.
Rejet de STEP/STEU dans le Cher.

(Source : SDAGE Loire-Bretagne)
(Source : assainissement.developpement-durable.gouv.fr).

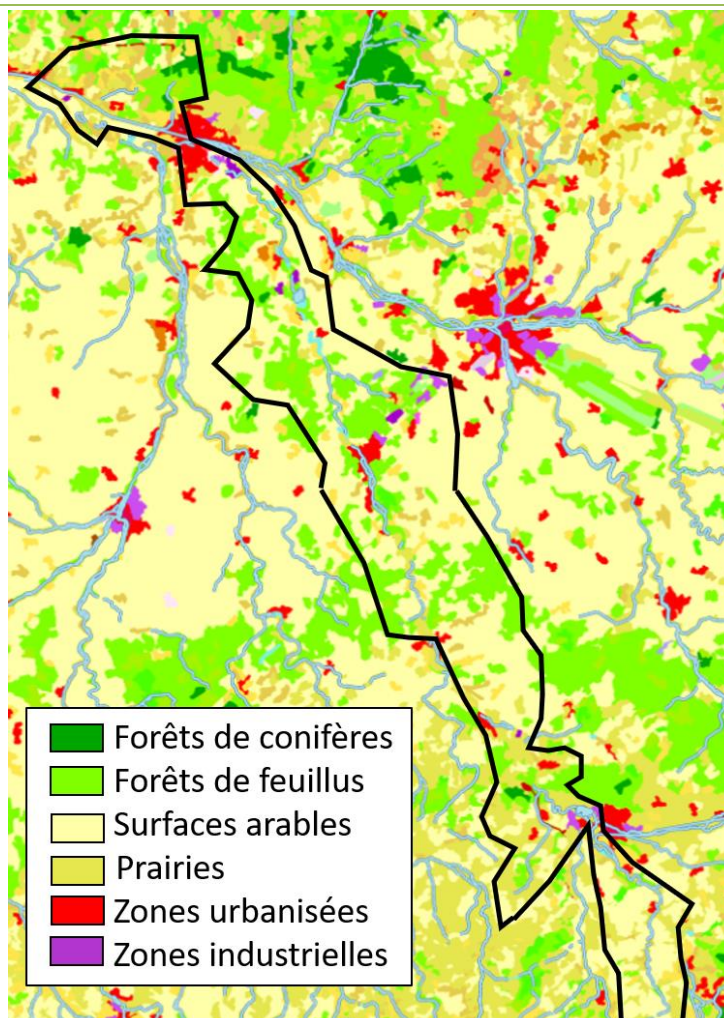
Système d'assainissement non-collectif

Lien vers la base de données sur l'intercommunalité, compétence « assainissement non-collectif » :

<https://www.banatic.interieur.gouv.fr/V5/recherche-de-groupements/result-recherche.php?arch=01/07/2018&dcou=> *(Source : DGCL).*

Annexe Document Global de Présentation : Liste des SPANC du Cher, mise à jour le 07/05/2018 *(Source : Conseil Départemental du Cher)*

Occupation du sol



Le contexte est globalement situé en zone agricole, avec des zones urbaines/industrielles conséquentes (Saint-Amand-Montrond, Saint-Florent-sur-Cher et Vierzon) (Source : BD Corine Land Cover).

Industries

« Abattoir Berry Bocage SAS » Soumis à redevance rejet 2015

Transformation et conservation de viandes de boucherie (opération d'abattage) à Saint-Amand-Montrond (SIREN 513389569) : rejet dans les eaux de surface (MES, Phosphate, nitrate réductase et impact sur la DCO et la DBO5).

« Injection Zamak Traitement SARL » Soumis à redevance rejet 2015

Fonderie d'autres métaux non-ferreux (traitement de surface) à Saint-Amand-Montrond (SIREN 413439506) : rejet dans les eaux de surface (MES, Phosphate, nitrate réductase, métaux toxiques, oxydes d'azotes et impact sur la DCO et la DBO5).

« Ateliers d'Orval SAS » Soumis à redevance rejet 2015

Traitement de surface (traitement et revêtement de métaux et matières plastiques, utilisation, de fluorures et acides, décapage de l'acier inoxydable, chaudronnerie) à Orval (SIREN 315172023) : rejet dans les eaux de surface (MES, Phosphate, nitrate réductase et impact sur la DCO et la DBO5).

« SA Fromagerie d'Orval » Soumis à redevance rejet 2015

Industrie du lait (fabrication de fromage) à Orval (SIREN 329175418) : rejet dans les eaux de surface (MES, Phosphate, nitrate réductase et oxydase, métaux toxiques, impact sur la DCO et la DBO5).

« Sorimetal Environnement SAS » Soumis à redevance rejet 2015
Récupération des déchets triés métalliques à Saint-Florent-sur-Cher (SIREN 435267844) : rejet dans les eaux de surface (MES, métaux toxiques, Phosphate, nitrate réductase, matières inhibitrices et impact sur la DCO et la DBO5).

« Comatelec Schreder SAS » Soumis à redevance rejet 2015
Fabrication d'appareils d'éclairage électrique à Saint-Florent-sur-Cher (SIREN 578200693) : rejet dans les eaux de surface (MES, Phosphate, nitrate réductase, impact sur la DCO et la DBO5).

« Artemide Architectural Saint-Florent-sur-Cher SAS » Soumis à redevance rejet 2015
Fabrication d'appareils d'éclairage électrique à Saint-Florent-sur-Cher (SIREN 315634907) : rejet dans les eaux de surface (MES, Phosphate, nitrate réductase, métaux toxiques, oxydes d'azotes, impact sur la DCO et la DBO5).

« LISI Automotive Former » Soumis à redevance rejet 2015
Fabrication de vis et de boulons à Saint-Florent-sur-Cher (SIREN 322624701) : rejet dans les eaux de surface (MES, Phosphate, oxydes d'azotes, métaux toxiques, nitrate réductase et impact sur la DCO et la DBO5).

« MBDA France SA » Soumis à redevance rejet 2015
Activités mécaniques à Subdray (SIREN 378168470) : rejet dans les eaux de surface (MES, Phosphate, oxydes d'azotes, métaux toxiques, nitrate réductase et impact sur la DCO et la DBO5).

« Société Calibracrier » Soumis à redevance rejet 2015
Activités mécabiques (chaudronnerie) à Vierzon (SIREN 388095135) : rejet dans les eaux de surface (MES, nitrate réductase, Métaux toxiques, oxydes d'azotes et impact sur la DCO et la DBO5).

« Centre hospitalier de Vierzon » Soumis à redevance rejet 2015
Activités hospitalières à Vierzon (SIREN 261800239) : rejet dans les eaux de surface (MES, Phosphate, nitrate réductase, Métaux toxiques, SELSS, alogènes organiques adsorbables (AOX) et impact sur la DCO et la DBO5).

« Jacobi Carbons France SASU Traitement Charbons » Soumis à redevance rejet 2015
Industrie chimique à Vierzon (SIREN 562115212) : rejet dans les eaux de surface (MES, Phosphate, nitrate réductase et impact sur la DCO et la DBO5).

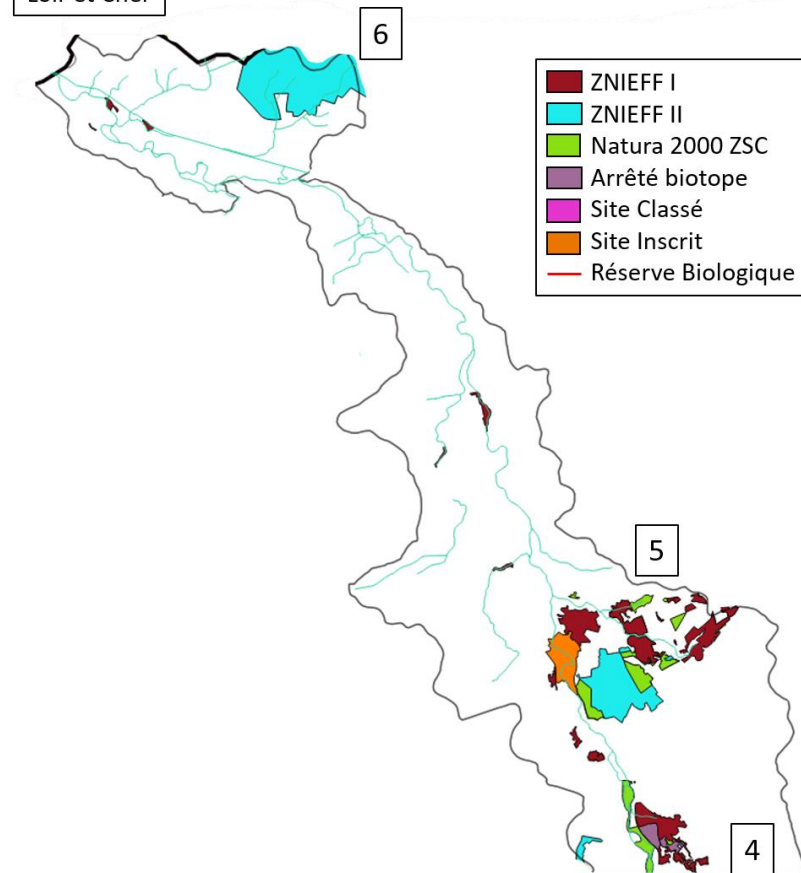
« STEP/STEU Usine des eaux de Sant-Lazare » Soumis à redevance rejet 2015
Traitement de l'eau (captage, traitement et distribution de l'eau) à Vierzon (SIREN 775667363) : rejet dans les eaux de surface (MES).

« Paulstra SNC » Soumis à redevance rejet 2015
Traitement de surface (fabrication d'articles en caoutchouc, décapage de l'acier, dégraissage lessiviel, traitement et revêtement de métaux/matières plastiques, phosphatation au zinc, utilisation de réactif contenant du phosphore, chaudronnerie) à Vierzon (SIREN 314397670) : rejet dans les eaux de surface (MES, Phosphate, nitrate réductase, Métaux toxiques, matières inhibitrices et impact sur la DCO et la DBO5).

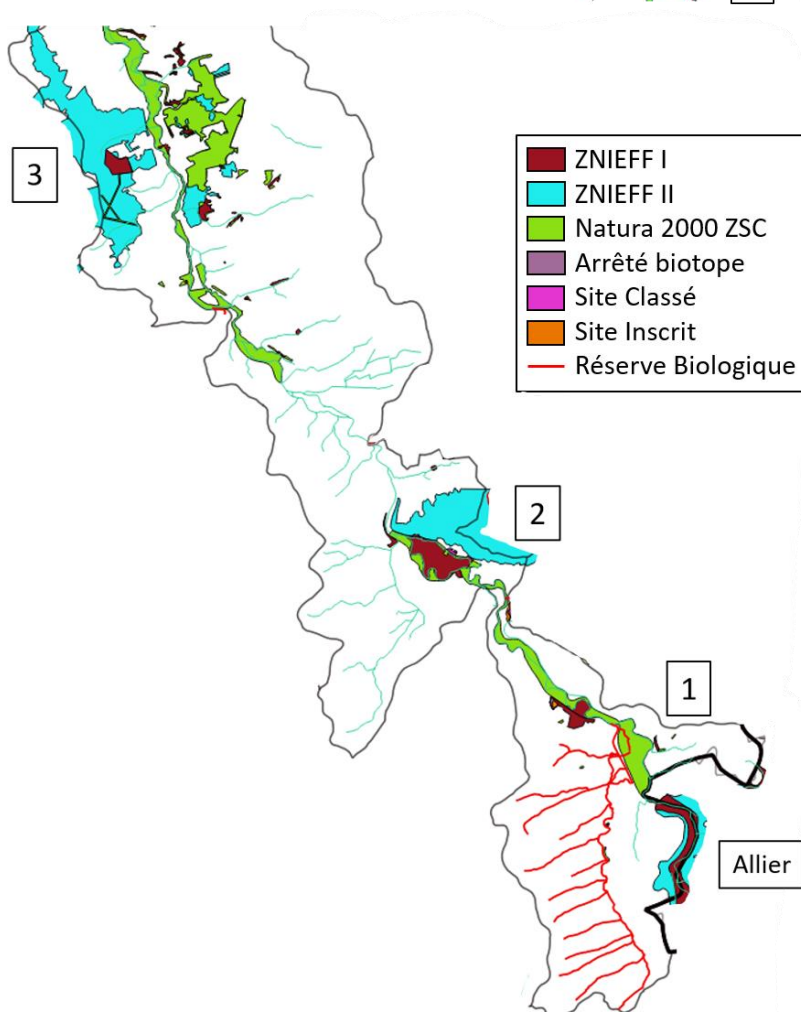
« Berry SAS » Soumis à redevance rejet 2015
Transformation de produit d'origine animale (transformation, conservation de viande de boucherie, salaisons, découpe et conditionnement de viande) à Vierzon (SIREN 32329742) : rejet dans les eaux de surface (MES, Phosphate, nitrate réductase et impact

	<p>sur la DCO et la DBO5).</p> <p>« Bernardy SAS » Soumis à redevance rejet 2015 Fabrication de produits chimiques inorganiques de base à Thénioux (SIREN 533232070) : rejet dans les eaux de surface (MES, Phosphate, nitrate réductase, métaux toxiques, matières inhibitrices, impact sur la DCO et la DBO5).</p>	
Statut foncier	Domanial	
Mesures réglementaires de protection	L.214-17 Liste 1	2393, 2399, 6507 à 6522. « Le Cher de l'aval du barrage de Prat jusqu'à la confluence avec la Loire » (Source : DDT18 / Legifrance.gouv.fr)
	L.214-17 Liste 2	355 et 356. « Le Cher de l'aval du barrage de Prat jusqu'à la confluence avec la Loire » (Source : DDT18 / Legifrance.gouv.fr)
	Décret Frayères	<ul style="list-style-type: none"> - Liste 1 Frayères poissons « Le cher de la limite départementale Cher/Allier jusqu'à la confluence avec le ru de la Fontenille » - Liste 1 Frayères poissons « Le cher de la confluence avec le ru de la Fontenille jusqu'à la limite départementale Cher/Loir-et-Cher » - Liste 1 Frayères poissons « La Margelle de la source jusqu'à la confluence avec le Cher » - Liste 1 Frayères poissons « Le Chevrier de la source jusqu'à la confluence avec le Cher » - Liste 2 Frayères poissons « Le Cher de la limite départementale Cher/Allier jusqu'à la limite départementale Cher/Loir-et-Cher » - Liste 2 Frayères poissons « La Margelle de la source jusqu'à la confluence avec le Cher » <p>(Source : DDT18 / Legifrance.gouv.fr)</p>

Loir et Cher



Autres...



- **Natura 2000 ZSC** : « Coteaux, bois et marais calcaires de la Champagne Berrichonne »

- **Arrêté biotope :**
 - 1) APB 1803 « Site botanique du camp de César » (APCB « la Grotte »).
 - 2) /
 - 3) /
 - 4) APB 1802 « Patouillet » (APCB « Lunery »).

- **ZNIEFF I :**
 - 1) « Vallée du Cher en aval de Montluçon », « Pelouses calcicoles du Moulin de la Roche », « Pelouses calcicoles de Meslon », « Coteaux boisés de la Vallée du Cher de la Grotte à Ainay-le-Vieil », « Prairies du méandre des Laisses ».
 - 2) « Bocage de Noirlac », « Coteau du Bois du Four », « Bois de la Baume », « Prairie humide de la Fontaine Saint-Clair ».
 - 3) « Pelouses des Montées », « Pelouses de Chanteloup », « Pelouses de la Vallée de Trefou », « Pelouses du moulin du Breuil », « Pelouses des Hauts de Lapan », « Pelouses des usagés de la Roches (communaux de Lapan, les Vallées, les Malcorps, Tardonne) », « Pelouses de la Maison Neuve », « Pelouses calcicoles de la forêt de Thoux », Pelouses des Epargnes », « Pelouses sableuses de la Grande Roche », « Pelouses du petit Chevrier », « Pelouse calcicole de Marigny », « Pelouses du bois de la Souplée », « Pelouses des Cassons », « Marais de Chavannes », « Prairie humide de Sauzay »
 - 4) « Pelouses et bois du patouillet ».
 - 5) « Chenaie thermophile de Chantoiseau », « Etang du Colombier », « Pelouses des Chaumes du Verniller », « Pelouses de la touche », « Pelouses du Crot Rouge », « Chenaie-charmaie du petit Bois », « Bois de la Coudre », « Bois de la Lande », « Etang des usagés et bois Plains », « Pelouses et ourlets des Brodes et du Puit d'Ignoux », « Pelouses sablo-calcaires de Quincy », « Etang du Derompris ».
 - 6) « Bois du trou des Veves », « Prairie de la Bosse », « Pré Mauran ».

- **ZNIEFF II :**
 - 1) « Vallée du Cher »
 - 2) « Bois de Meillant »
 - 3) « Bois thermophiles et pelouses du canton de la Roche, de la Bouquetière et de la Garenne ».
 - 4) /
 - 5) « Bois du Palais ».
 - 6) « Forêts domaniales de Vierzon-Vouzeron »

- **Site Inscrit :**
 - 1) « Camp de César (parcelles 45 et 46 section ZB) »
 - 2) « Abords de la butte de Montrond (site de Montrond) »
 - 3) /
 - 4) /
 - 5) « Ensemble formé sur la commune de Villeneuve-sur-Cher »

- **Site Classé :**
 - 1) « Camp de César (parcelles 31 et 44 section ZB) »

		<p>2) « Butte de Montrond », « Jardins, cour, pré de l'abbaye de Noirlac, chemin ».</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réservoir Biologique N°688 : Le Chadet et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec le Cher. - Toutes les parcelles des communes du contexte sont classées en zone de vulnérabilités aux nitrates en 2017 (Source : DREAL Centre-Val de Loire, DRAAF Centre-Val de Loire). <p>(Source : DDT18 / Legifrance.gouv.fr/ DREAL Centre)</p>
SDAGE / SAGE	SDAGE Loire-Bretagne / SAGE Cher amont (Mise en œuvre)	
Structure Locale de Gestion	<ul style="list-style-type: none"> - AAPMA La Perche « le Gardon Perchois » - AAPPMA Ainay-le-Vieil « l'Arc-en-Ciel » - AAPPMA Saint-Amand-Montrond « l'Union amicale des pêcheurs Saint-Amandois » - AAPPMA Saint-Florent-sur-Cher « l'Amicale des pêcheurs de la Vallée du Cher » - AAPPMA Foëcy « La Brème » - AAPPMA Vierzon « l'Union des pêcheurs vierzonnais » - AAPPMA Thénieux « l'Anguille » <p>(Source : federationpeche18.fr)</p>	
Enjeux PLAGEPOMI	<p>Anguille, Grande alose et Lamproie marine : Le Cher de la confluence avec la Loire jusqu'à l'Aumance.</p> <p>(Source : SDAGE Loire-Bretagne)</p>	
Contrat territorial Milieux Aquatiques (CTMA)	/	

IV – Masses d'eau DCE sur le contexte, objectifs et état

Code	Nom	Nature / Type	Objectif global / échéance	Objectif Ecologique / échéance	Objectif Chimique / échéance	Etat écologique (date)	Etat chimique (date)
FRGR0149	Le Cher depuis la confluence de l'Aumance jusqu'à Vierzon	2 ^{ème} catégorie piscicole Contexte cyprinicole Masse d'eau naturelle	Bon Etat / 2021	Bon Etat / 2021	Bon Etat / ND	Mauvais (2015) Station 04064720 Cher à Villeneuve-sur-Cher Moyen (2014) Station 04454008 Cher à Bruère-Allichamps Médiocre (2016) Station 04064000 Cher à Bruère-Allichamps Moyen (2016) Station 04065000 Cher à Foëcy	ND (2016) Station 04064720 Cher à Villeneuve-sur-Cher ND (2014) Station 04454008 Cher à Bruère-Allichamps Bon (2016) Station 04064000 Cher à Bruère-Allichamps Bon (2015) Station 04065000 Cher à Foëcy
FRGR0150a	Le Cher depuis Vierzon jusqu'à Chabris	2 ^{ème} catégorie piscicole Contexte cyprinicole Masse d'eau naturelle	Bon Etat / 2015	Bon Etat / 2015	Bon Etat / ND	ND	ND
FRGR1924	Le Chadet et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Cher	2 ^{ème} catégorie piscicole Contexte cyprinicole	Bon Etat / 2027	Bon Etat / 2027	Bon Etat / ND	ND	ND

		Masse d'eau naturelle					
FRGR1960	La Vilaine et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Cher	2 ^{ème} catégorie piscicole Contexte cyprinicole Masse d'eau naturelle	Bon Etat / 2027	Bon Etat / 2027	Bon Etat / ND	ND	ND
FRGR2019	Les Ruesses Armères et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Cher	2 ^{ème} catégorie piscicole Contexte cyprinicole Masse d'eau naturelle	Bon Etat / ND	Bon Etat / ND	Bon Etat / ND	ND	ND
FRGR1481	Les Margelles et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Cher	2 ^{ème} catégorie piscicole Contexte cyprinicole Masse d'eau naturelle	Bon Etat / ND	Bon Etat / ND	Bon Etat / ND	ND	ND

(Source : SDAGE 2016-2021 Bassin Loire-Bretagne, OSUR Agence de l'Eau Loire Bretagne)

V – Peuplement

Domaine	Cyprinicole
Espèce(s) repère(s)	Brochet (BRO)
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutique)	Brochet (BRO), Anguille (ANG), Bouvière (BOU), Chabot (CHA), Vandoise (VAN)
Etat fonctionnel	Très Perturbé
Zonation piscicole	Zone cyprinicole Zone à Brèmes
Biocénotypes	B8-9 actuel (Source : PDPG 2002) B8-9 historique (Source : SRAE Région Centre 1979-1980)
Peuplement actuel	CHE , GOU, HOT, BAF, SPI, BOU , BRO, PER , GAR , TAN, ABL, PSR, CCO, BRB, BRE, PES, ROT, PCH, SIL, ANG
Peuplement théorique	LOF, EPI, CHE, GOU, HOT, TOX, BAF, LOT, SPI, VAN, EPT , BOU , BRO , PER , GAR , TAN , ABL , CAR , PSR , CCO , SAN , BRB , BRE , GRE , PES , ROT, PCH, SIL, ANG
Présence de poissons migrateurs	Anguille (ANG), Grande Alose (ALA), Lamproie marine (LPM) (Source : SDAGE Loire-Bretagne / Pêche FDAAPPMA)
Présence d'espèces invasives et nuisibles	Signalement d'écrevisses américaine (Source : DREAL Centre) Poissons chats (PCH), Silure (SIL), Perche Soleil (PES), Pseudorasbora (PSR) (Source : BD Pêches FDAAPPMA18)

Inventaires piscicoles récents (2009 à 2018)

Station / cours d'eau	Année	Métrique ou indice piscicole	Espèces recensées	Observations
A « La Roche Bridier » (Ainay-le-Vieil) / Le Chadet (FRGR01924)	2016	IPR = 13,8 (Bon Etat) (Source : Aquabio BE)	CHA, CHE , GOU, BAF, SPI, BOU, BRO , PER, GAR , ABL, BRE, PES, ANG, OCL	Pêche complète
	2011	IPR ND (Source : Aquabio BE)	CHA , VAI	
B « Frayère à brochet de la Roche » (Saint-Amand-Montrond) / Le Cher (FRGR0149)	2013	IPR ND (Source : Pêche FDAAMMPA18)	BOU, TAN, PSR, PCH	Pêche de recherche d'espèce
C « Mont-Rond » (Saint-Amand-	2014	IPR = 16,3 « Etat Médiocre » (Source : Pêche FDAAMMPA18)	CHE , GOU, HOT, BAF, SPI, BOU , BRO, PER ,	Pêche complète (points)

Montrond) / Le Cher (FRGR0149)			GAR , TAN, ABH, ABL, CCO, BRB, BRE, PES, ROT, SIL, ANG	
D (Bruère-Allichamps) / Le Cher (FRGR0149)	2015	IPR = 20,95 « Etat Médiocre » (Source : naiades.eaufrance.fr / AFB18)	GOU, HOT, BOU, PER, GAR , PSR, BRB, BRE, GRE, PES, SIL, IDE, ANG, OCL	Pêche complète
	2013	IPR = 18,09 « Etat Médiocre » (Source : naiades.eaufrance.fr / AFB18)	CHE, GOU, BAF, SPI, BOU , PER, GAR, ABL , PSR, BRB, BRE, PES, ROT, SIL, ANG	
	2011	IPR = 43,09 « Etat Très Mauvais » (Source : naiades.eaufrance.fr / AFB18)	CHE, GOU, BOU, PER, CCO, SIL, ANG, OCL + cyprinidés ND	
E « Le Sauzeau » (Vallenay) / Le Cher (FRGR0149)	2014	IPR ND « Bon Etat » (Source : Pêche FDAAMMPA18)	CHE, GOU , HOT, BAF, SPI, BOU, PER, GAR, TAN, ABL , PSR, CCO, BRE, PES, ROT, SIL	Pêche complète (points)
F « Bigny » (Vallenay) / Le Cher (FRGR0149)	2014	IPR = 12,16 « Bon Etat » (Source : naiades.eaufrance.fr / AFB18)	CHA, CHE, GOU , HOT, BAF, SPI, BOU , PER, GAR, TAN, ABL, PSR , BRE, PES, ROT, ANG	Pêche complète
G « Les Laisses » (Crezancay-sur-Cher) / Le Cher (FRGR01498)	2014	IPR = 22,05 « Etat Médiocre » (Source : Pêche FDAAMMPA18)	CHE, GOU, BAF, SPI, BOU , BRO, PER, GAR, TAN, ABL , PSR, CCO, SAN, BRB, PES , ROT, ANG	Pêche complète (points)
H « Le Boissereau » (Châteauneuf-sur-Cher) / Le Cher (FRGR0149)	2012	IPR ND (Source : Pêche FDAAMMPA18)	CHA, CHE, PER, GAR, TAN , BRE, ROT	Pêche frayère à brochets
	2014	IPR = 27,48 « Etat Mauvais » (Source : naiades.eaufrance.fr / AFB18)	CHE, GOU, SPI, VAN, BOU , PER, GAR, TAN, ABL, CAR, PSR , CCO, BRB , BRE, PES, ROT , SIL, ANG	Pêche complète
I « La Motte » (Venesmes) / Le Cher (FRGR0149)	2013	IPR ND (Source : Pêche FDAAMMPA18)	CHE, GOU, BAF, SPI, BOU , PER, GAR, CCO , SAN, BRE, PES, ROT, SIL, ANG, OCL	Pêche peu efficace
J « Nantuel » (Corquoy) / Le Cher (FRGR0149)	2013	IPR ND (Source : Pêche FDAAMMPA18)	CHE, GOU, BAF, SPI, GAR, ABL , BRE, PES, SIL, ANG	Pêche peu efficace
J' « Frayère des Verrettes »	2015	IPR ND (Source : Pêche FDAAMMPA18)	GAR, TAN, PSR, CCO, PES, ROT,	Pêche frayère à brochets

(Corquoy) / Le Cher (FRGR0149)	2016	IPR ND (Source : Pêche FDAAMMPA18)	CHE, GOU, TAN, PSR, BRB, PES, ROT, PCH,	
	2017	IPR ND (Source : Pêche FDAAMMPA18)	CHE, GOU , BOU, PER, PSR , PES, ROT, PCH, ANG	
K (Lapan) / Le Cher (FRGR0149)	2015	IPR ND (Source : Pêche FDAAMMPA18)	CHE, SPI, BOU, BRO, GAR , ABL, PSR, SAN, BRB, PES, ROT, SIL	Pêche complète (points)
	2015	IPR ND (Source : Pêche FDAAMMPA18)	CHE, GOU, HOT, BAF, SPI, BOU, BRO, PER, GAR , ABL, PSR, BRE, PES, SIL, ANG	
L « Ile Lucas » (Saint-Florent-sur-Cher) / Le Cher (FRGR0149)	2012	IPR ND (Source : Pêche FDAAMMPA18)	PCH	Pêche frayère à brochets
	2014	IPR ND (Source : Pêche FDAAMMPA18)	ND	
M « La Brigandinerie » (Sainte-Thorette) / Le Cher (FRGR0149)	2014	IPR = 25,80 (Etat Mauvais) (Source : Pêche FDAAMMPA18)	CHE, GOU, BAF, SPI, BRO, PER, GAR , TAN, ABL , BRB, BRE, ROT, SIL, ANG	Pêche complète (points)
N « La Comtale » (Foëcy) / Le Cher (FRGR0149)	2013	IPR ND (Source : Pêche FDAAMMPA18)	TAN, PSR, ROT, PCH	Pêche frayère à brochets
O « Le Val du Cher » (Foëcy) / Le Cher (FRGR0149)	2010	IPR = 9,53 « Bon Etat » (Source : naiades.eaufrance.fr / AFB18)	CHA, CHE , GOU , BAF, SPI , BOU, BRO, PER, GAR, TAN, ABL, PSR, SAN, BRB, BRE, PES, SIL, ANG, OCL	Pêche complète
	2011	IPR = 7,72 « Bon Etat » (Source : naiades.eaufrance.fr / AFB18)	CHA, CHE , GOU , HOT, BAF, SPI, PER, GAR, TAN, ABL, CCO, PES, SIL, ANG, OCL	
	2012	IPR = 6,44 « Excellent Etat » (Source : naiades.eaufrance.fr / AFB18)	CHE , GOU, HOT, BAF, SPI , PER, GAR, ABL, BRB, PES, SIL, ANG	
	2013	IPR = 9,95 « Bon Etat » (Source : naiades.eaufrance.fr / AFB18)	VAI, CHE , GOU , BAF, SPI , GAR, TAN, ABL , BRB , PES, ROT, SIL	
	2014	IPR = 5,24 « Excellent Etat » (Source : naiades.eaufrance.fr / AFB18)	VAI, CHE, HOT, BAF, SPI , VAN, BOU, BRO, GAR , TAN, ABL , PSR, BRB, BRE, SIL, ANG	

	2015	IPR = 7,7 « Bon Etat » (Source : naiades.eaufrance.fr / AFB18)	LPP, CHE, GOU , HOT, BAF, SPI , BRO , PER, GAR , TAN, ABL, BRB, SIL, ANG, OCL	
	2018	IPR = 48,90 (Etat très Mauvais) (Source : Pêche FDAAMMPA18)	CHE, GOU, BAF, SPI, BOU, BRO, PER, GAR , ABL, BRB, PES, SIL	Pêche complète (points)
P « Amont du pont de la D32 » (Vierzon) / le Cher (FRGR0149)	2015	IPR ND (Source : Pêche FDAAMMPA18)	BRO	Pêche recherche d'espèce
Q « Chaillot » (Vierzon) / le Cher (FRGR0149)	2014	IPR = 20,08 « Etat Médiocre » (Source : Pêche FDAAMMPA18)	CHE, GOU, HOT, SPI , PER, GAR , TAN, ABL , CCO, BRE, PES, ROT, SIL	Pêche complète (points)
R « Le Péry » (Vierzon) / le Cher (FRGR0150a)	2017	IPR = 11,76 (Bon Etat) (Source : Pêche FDAAMMPA18)	VAI, CHE , GOU, HOT, BAF, SPI, BOU , GAR , TAN, ABL , BRE, PES, SIL	Pêche complète (points)
S « Frayère du Four de la Pérelle » (Saint-Georges- sur-la-Prée) / le Cher (FRGR0150a)	2016	IPR ND (Source : Pêche FDAAMMPA18)	VAI, CHE, GOU, EPT, BRO, GAR, TAN, ABL, PSR, CCO, ROT, ANG	Pêche recherche d'espèce
	2017	IPR ND (Source : Pêche FDAAMMPA18)	VAI, LOF, CHE, GOU, EPT, BOU, PER, TAN, CAR, PSR, PES, ROT, PCH	
T « Amont du pont de la D19 » (Thénioux) / le Cher (FRGR0150a)	2015	IPR ND (Source : Pêche FDAAMMPA18)	VAI, CHE , GOU , BAF, SPI, BOU , GAR , TAN, ABL, PSR, CCO, BRE, PES, ROT, SIL, ANG	Pêche complète (points)

Le cortège piscicole des stations étudiées sur le bassin du Cher montre un peuplement piscicole globalement en adéquation avec la classe biotypologique.

A l'échelle du contexte le peuplement piscicole apparaît cependant perturbé. On observe en effet des secteurs où la rivière semble en cours de renaturation (cf partie « synthèse description contexte ») et où le peuplement piscicole apparaît en état « bon » ou « moyen », et d'autres secteurs où la rivière connaît encore des altérations importantes et où le peuplement piscicole apparaît en état « médiocre » voire « mauvais ». la densité piscicole du Cher est certainement bien inférieure de nos jours à ce qu'elle devrait être sans altérations du milieu.

Autres paramètres

Classe de qualité	
	Très bonne
	Bonne
	Moyenne
	Mauvaise
	Très mauvaise

Stations / Cours d'eau	Paramètres (SEQ-Eau v2)	Dates						
		2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
« La Rairie » (Villeneuve-sur-Cher) / Le Cher (FRGR0149)	Matières organiques et oxydables							
	Matières azotées							
	Phosphore							
	Pesticide							
	MES / Turbidité							
	Bilan O2							
	Nutriments							
	Acidification							
	Température							
	IBGN		14				13	
	IBMR							
	IBD		4,9				10,6	
En aval de la D71 (Bruère-Allichamps) / Le Cher (FRGR0149)	Matières organiques et oxydables							
	Matières azotées							
	Phosphore							
	Pesticide							

	MES / Turbidité							
	Bilan O2							
	Nutriments							
	Acidification							
	Température							
	IBGA			13	14			
	IBMR							
	IBD			11,6	11,7	11,5	10,2	10,8
Au niveau du pont de la D92 (Bruère-Allichamps) / Le Cher (FRGR0149)	Matières organiques et oxydables							
	Matières azotées							
	Phosphore							
	Pesticide	Bon						
	MES / Turbidité							
	Bilan O2							
	Nutriments							
	Acidification							
	Température							
	IBGA		14	14	13	18	13	15
	IBMR	8,14		7,53		7,54		6,67
	IBD	10	11,8	9,4	6,3	11,2	10	8,7
Au niveau du pont de la D30 (Foëcy) / Le Cher (FRGR0149)	Matières organiques et oxydables							
	Matières azotées							
	Phosphore							
	Pesticide		Bon	Bon	Bon	Bon	Moyen	Bon

MES / Turbidité							
Bilan O2							
Nutriments							
Acidification							
Température							
IBGA		20	18	18	19	16	13
IBMR	9,2		8,8	8,72		8,41	
IBD	12,9	15,9	13,7	7,4	13,3	15	10,5

(Source : OSUR Agence de l'Eau Loire Bretagne)

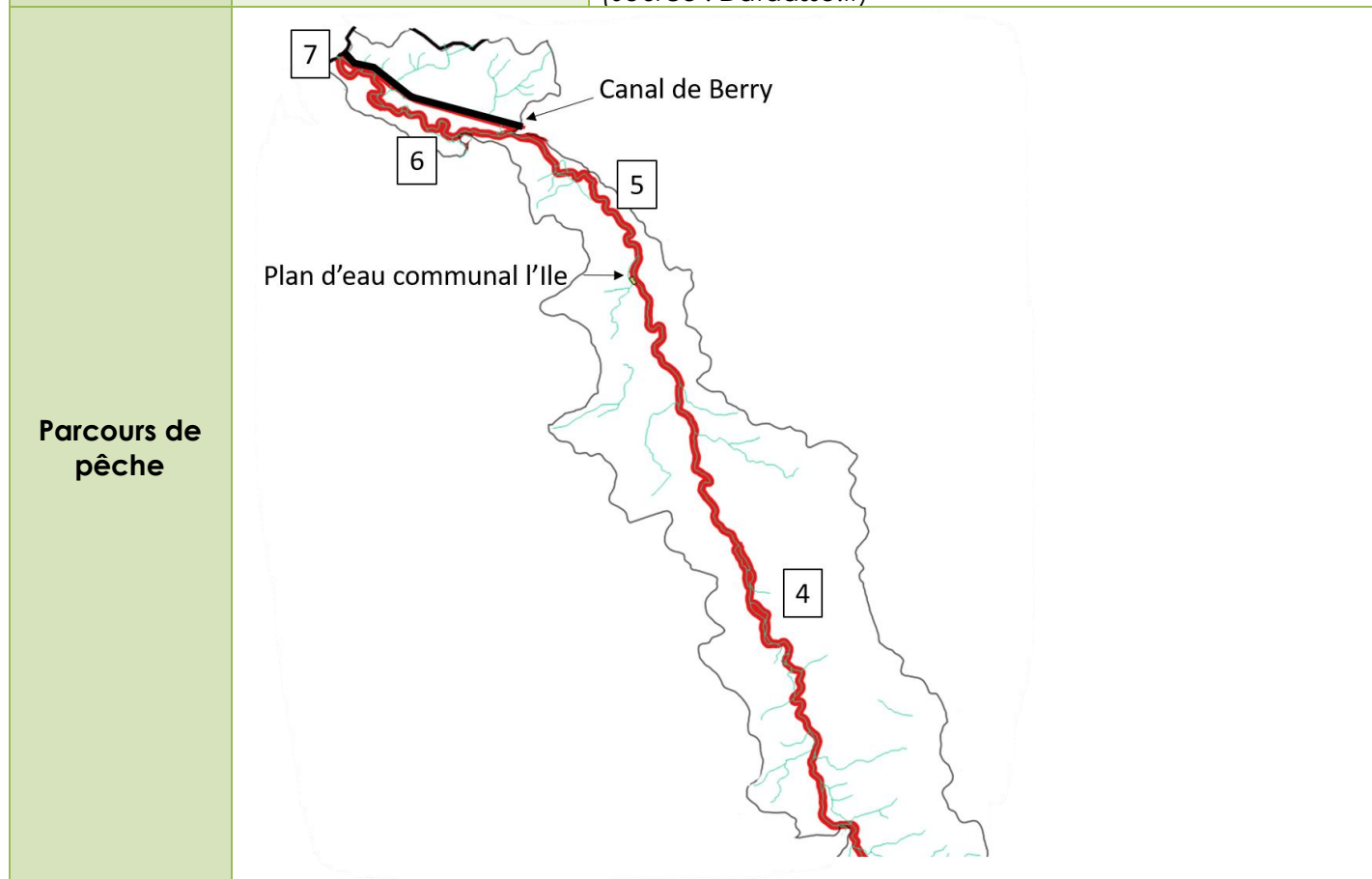
Thermie

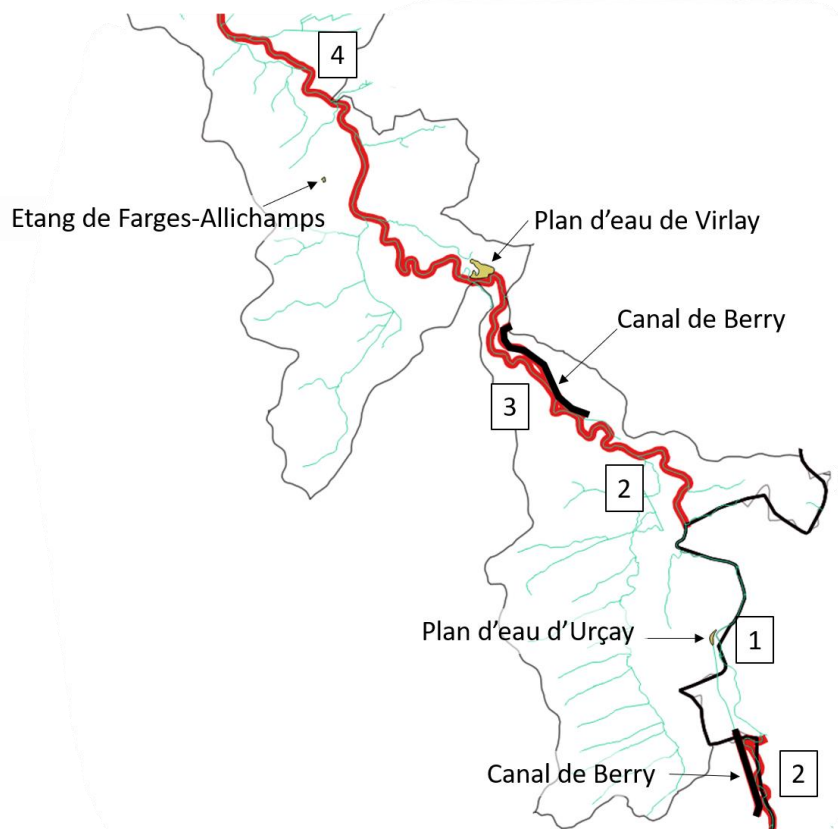
/

VI – Gestion et halieutisme

Classement piscicole	2 ^{ème} catégorie piscicole		
Police de l'eau et police de la pêche	DDT 18, AFB Région Centre		
Gestionnaires	AAPPMA	AAPMA La Perche « le Gardon Perchois »	33 adhérents (Effectif 2017)
			43 adhérents (Effectif 2016)
		AAPPMA Ainay-le-Vieil « l'Arc-en-Ciel »	21 adhérents (Effectifs 2017)
			16 adhérents (Effectif 2016)
		AAPPMA Saint-Amand-Montrond « l'Union amicale des pêcheurs Saint-Amandois »	1000 adhérents (Effectif 2017)
	833 adhérents (Effectif 2016)		
	AAPPMA Saint-Florent-sur-Cher « l'Amicale des pêcheurs de la Vallée du Cher »	1017 adhérents (Effectif 2016)	
		1221 adhérents (Effectif 2016)	

		AAPPMA Foëcy « la Brème »	65 adhérents (Effectifs 2017)
			41 adhérents (Effectif 2016)
		AAPPMA Vierzon « Union des pêcheurs vierzonnais »	474 adhérents (Effectif 2017)
			360 adhérents (Effectif 2016)
		AAPPMA Thénieux « l'Anguille »	135 adhérents (Effectif 2017)
		114 adhérents (Effectif 2016)	
	Associations de pêche non agréées	Amicale des pêcheurs d'Orval Amicale des pêcheurs de compétition du Boischaud (Saint-Amand-Montrond) Amicale de pêche des Grands Das (Bruère-Allichamps) Les frétilants amis des pêcheurs et de la nature (Bruère-Allichamps) Pêche de truite (Saint-Florent-sur-Cher)	
		(Source : Dataasso.fr)	





1) AAPMA La Perche « le Gardon Perchois »

- 8 ha / 2 km de rives de parcours pêche sur le plan d'eau de la « Gare d'eau d'Urçay ».

Eaux non domaniales 2^{ème} catégorie.

2) AAPPMA Ainay-le-Vieil « l'Arc-en-Ciel »

- 7,4 km de rives de parcours pêche sur le Cher (lot A7).
- 8 km de rives de parcours pêche sur le Cher (lot A4).

Eaux non domaniales 2^{ème} catégorie.

3) AAPPMA Saint-Amand-Montrond « l'Union amicale des pêcheurs Saint-Amandois »

- 30,8 km de rives de parcours pêche sur le Cher (lots A8, A9, A10, B1, B3).
- 40 ha / 1 km de rives de parcours pêche sur le lac de Virlay (dans la zone de pêche autorisée et sur les bords uniquement).
- Cf Contexte « Canal de Berry ».

Eaux non domaniales 2^{ème} catégorie.

4) AAPPMA Saint-Florent-sur-Cher « l'Amicale des pêcheurs de la Vallée du Cher »

- 123,6 km de rives de parcours pêche sur le Cher (lots B2, B4 à B17).
- 2 ha de rives de parcours pêche dans l'étang de Farges Allichamps

Eaux non domaniales 2^{ème} catégorie.

5) AAPPMA Foëcy « la Brème »

- 16 km de rives de parcours pêche sur le Cher (lots 18 & 19).
- Cf Contexte « Canal de Berry ».

Eaux non domaniales 2^{ème} catégorie.

6) AAPPMA Vierzon « Union des pêcheurs vierzonnais »

- 46 km de rives de parcours pêche sur le Cher (lots B20, B21, C1, C2, C3, C4).
- Cf Contexte « Canal de Berry ».

Eaux non domaniales 2^{ème} catégorie.

7) AAPPMA Thénieux « l'Anguille »

- 7,6 km de rives de parcours pêche sur le Cher (lot C5).
- Cf Contexte « Canal de Berry ».

Eaux non domaniales 2^{ème} catégorie.

	<p>Parcours fédéral : Plan d'eau communal l'île (Quincy) 18 ha de rives de parcours pêche.</p> <p>(Source : federationpeche18.fr)</p>
<p>Réserves de pêche</p>	<p>Arrêté n°2016-0283 du 28 avril 2016 portant création d'une réserve temporaire de pêche sur le canal de fuite de l'usine SMURFIT-SOCAR sur la commune de Vallenay jusqu'au 30 avril 2021</p> <p>Arrêté n°2016-0282 du 28 avril 2016 portant création d'une réserve temporaire de pêche sur la rivière Le Cher 50 m en aval du barrage de Bigny sur les communes de Vallenay et Bruère-Allichamps jusqu'au 30 avril 2021</p> <p>Arrêté n°2016-0284 du 28 avril 2016 portant création d'une réserve temporaire de pêche sur la rivière Le Cher, en aval du barrage de Boissereau sur les communes de Venesmes et Châteauneuf-sur-Cher jusqu'au 30 avril 2021</p> <p>Arrêté n°2016-0286 du 28 avril 2016 portant création d'une réserve temporaire de pêche sur la rivière Le Cher en aval du barrage de Rosières sur la commune de Lunery jusqu'au 30 avril 2021</p> <p>Arrêté n°2016-0285 du 28 avril 2016 portant création d'une réserve temporaire de pêche sur la rivière Le Cher en aval du barrage du Moulin du Breuil sur les communes de Lapan et Lunery jusqu'au 30 avril 2021</p> <p>Arrêté n°2016-0287 du 28 avril 2016 portant création d'une réserve temporaire de pêche sur la rivière Le Cher en aval du barrage de Saint-Florent-sur-Cher sur de Saint-Florent-sur-Cher jusqu'au 30 avril 2021</p> <p>Cf Contexte « Canal de Berry ».</p> <p>(Source : DDT18)</p>
<p>Type de gestion appliquée les 5 dernières années</p>	<ul style="list-style-type: none"> - AAPMA La Perche « le Gardon Perchois » : / - AAPPMA Ainay-le-Vieil « l'Arc-en-Ciel » : / - AAPPMA Saint-Amand-Montrond « l'Union amicale des pêcheurs Saint-Amandois » : <p>Création de places de pêche au lac de Virlay. Entretien des berges.</p> <ul style="list-style-type: none"> - AAPPMA Saint-Florent-sur-Cher « l'Amicale des pêcheurs de la Vallée du Cher » : ND - AAPPMA Foëcy « la Brème » <p>Arrachage de plantes envahissantes (ex : Jussie) en 2011 sur le Canal de Berry.</p> <ul style="list-style-type: none"> - AAPPMA Vierzon « Union des pêcheurs vierzonnais » <p>Entretien des berges du parcours de pêche</p> <ul style="list-style-type: none"> - AAPPMA Thénieux « l'Anguille » : / <p>(Source : federationpeche18.fr)</p>
<p>Déversements éventuels</p>	<p>1) AAPMA La Perche « le Gardon Perchois » Déversements uniquement dans le plan d'eau : gardons (GAR), brochets (BRO), sandres (SAN), tanches (TAN), truites (TRF).</p> <p>2) AAPPMA Ainay-le-Vieil « l'Arc-en-Ciel » Déversements (dans les lots 4&7) en 2015 : 55 kg de brochet (BRO) et 80 kg de gardons</p>

(GAR).

Déversements (dans les lots 4&7) en 2017 : 70 kg de brochets (BRO), 40 kg de gardons (GAR) et 30 kg de sandres (SAN).

3) Saint-Amand-Montrond « l'Union amicale des pêcheurs Saint-Amandois »
Aucun déversement dans le Cher, uniquement dans le canal tous les ans (Cf Fiche Canal du Berry).

4) AAPPMA Saint-Florent-sur-Cher « l'Amicale des pêcheurs de la Vallée du Cher »
ND

5) AAPPMA Foëcy « la Brème »
Déversements uniquement dans le canal tous les ans (Cf Fiche Canal du Berry)

6) AAPPMA Vierzon « Union des pêcheurs vierzonnais »
Déversements uniquement dans le canal tous les ans (Cf Fiche Canal du Berry)

7) AAPPMA Thénieux « l'Anguille »
Déversements uniquement dans le canal tous les ans (Cf Fiche Canal du Berry)

(Source : federationpeche18.fr)

VII – Diagnostic et facteurs limitants

FACTEURS		ÉTAT FONCTIONNEL	ÉVALUATION	
Importance de l'impact	Nature & Localisation	Effets	Impact sur la fonctionnalité du milieu vis-à-vis- de l'espèce repère	
			R Recrutement	A Accueil
Facteur principal	Ouvrages hydrauliques transversaux	Obstacle à la migration des espèces piscicoles et le transfert de sédiments (obstacle à la continuité écologique). Concerne surtout les espèces migratrices (anguille, alose, lamproies)	Impact modéré	Impact modéré
		Dérivation d'une partie du débit. Accentuation localisée des étiages		
		Effet « plan d'eau » Perturbation de la qualité physico-chimique du cours d'eau en aval (augmentation de la température de l'eau, diminution de la teneur en O ₂ dissous, évaporation...)		
	Prélèvements d'eau en période d'étiage estival pour l'irrigation agricole	Perte de débit dans le cours principal Accentuation d'étiage estival sévère	Impact fort	Impact fort
Morphologie et dynamique du cours d'eau dégradée / Anciennes extractions en lit mineur / gravières en lit majeur	Homogénéisation des habitats et des écoulements du cours d'eau (étalement de la lame d'eau, colmatage local du substrat)	Impact fort	Impact fort	
	Altération du fonctionnement des annexes hydrauliques / frayères à espèces piscicoles phytophiles			

		Altération de la qualité et de quantité d'eau		
	Rejets des eaux industrielles, domestiques et agricoles	Altération de la qualité de l'eau	Impact modéré	Impact modéré
	Développement de cyanobactéries benthiques en période estivale	Présence/accumulation d'anatoxines dans la chair des poissons (friture principalement)	?	?
Facteur annexe	Présence de plantes invasives (Jussie)	Risque d'accélération de la fermeture des annexes hydrauliques	Impact modéré	Impact modéré
	Présence de très nombreux plans d'eau dans le lit majeur (gravières)	Perte de débit dans la nappe alluviale. Accentuation d'étéage estival sévère	Impact modéré	Impact modéré
	Présence d'étangs et de plans d'eau sur cours (ruisseau du Chadet)	Impact négatif sur le déplacement des espèces piscicoles et le transfert des sédiments (obstacle à la continuité écologique)	Impact fort	Impact fort
		Mauvaise gestion des vidanges et non-respect des débits réservés Colmatage du substrat en aval (apport MES)		
Rétention des débits (et accentuation des étéages) et perturbation de la qualité physico-chimique				
	Perte de linéaire de cours d'eau à l'endroit du plan d'eau			

		Apport d'espèces limnophiles		
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			Très Perturbé	

VIII – Synthèse des actions préconisées

Priorité (1 à 3)	Cohérence des actions (codes repris du SDAGE)	Intitulé et descriptif action	Localisation action	Code Masse d'eau	Effet attendu sur l'espèce (ou cortège d'espèces) repère	Effet attendu sur les espèces cibles (migrateurs, espèces vulnérables, d'intérêt patrimonial ou halieutique)	Effet Attendu sur le milieu	Lien avec l'action du PdM du SDAGE
	<p>Gestion quantitative de la ressource en eau</p> <p>7A « Anticiper les effets du changement climatique par la gestion équilibrée et économe de la ressource en eau »</p> <p>7B « Assurer l'équilibre entre la ressource et les besoins à l'étiage »</p>	<p>RES0401 « Etablir et mettre en place des modalités de gestion situation de crise liée à la sécheresse »</p>	<p>Tout le contexte (mais enjeu majeur sur l'axe Cher, plutôt dans sa partie amont / milieu naturel et eau potable)</p>	<p>FRGR0149 FRGR0150a FRGR1924 FRGR1960 FRGR2019 FRGR1481</p>	<p>Gestion des prélèvements d'eau</p> <p>Permettre le développement du brochet et des espèces cibles dans de bonnes conditions (qualité d'eau)</p>		<p>Gestion des prélèvements d'eau</p> <p>Augmenter les débits alloués aux cours d'eau</p> <p>Maintenir, au moins, un débit réservé toute l'année</p> <p>Améliorer la mosaïque habitationnelle en étiage</p>	<p>RES04 « Gestion de crise sécheresse »</p> <p>RES01 « Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture »</p>

<p>Restauration de la continuité écologique</p> <p>1C « Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau »</p> <p>1D « Assurer la continuité longitudinale »</p> <p>9A « Restaurer le fonctionnement des circuits de migration »</p> <p>9B « Assurer une gestion équilibrée des espèces patrimoniales inféodées aux milieux aquatiques et de leurs habitats »</p>	<p>MIA0301 « Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique »</p>	<p>Tout le contexte (mais enjeu majeur pour les grands migrateurs sur l'axe Cher)</p>	<p>FRGR0149 FRGR0150a FRGR1924 FRGR1960 FRGR2019 FRGR1481</p>	<p>Effacement, gestion ou aménagement d'un ou plusieurs ouvrages (axe Cher)</p> <p>Déconnexion des plans d'eau sur cours (affluents)</p> <p>Rétablissement de la migration des espèces piscicoles petites et grandes migratrices / décroisement des populations piscicoles / accessibilité aux zones refuges et de reproduction, afin de permettre la reproduction et le développement du brochet et des espèces cibles dans de bonnes conditions</p>	<p>Effacement, gestion ou aménagement d'un ou plusieurs ouvrages (axe Cher)</p> <p>Déconnexion des plans d'eau sur cours (affluents)</p> <p>Rétablissement de la continuité écologique</p> <p>Transport sédimentaire naturel facilité</p>	<p>MIA03 « Mesure de la restauration de la continuité écologique »</p>
<p>Etude et suivis sur le milieu (intrants toxiques et pollution diffuse)</p> <p>Gestion du système de drainage agricole</p> <p>Acquisition de connaissances au sujet du développement de cyanobactéries</p>	<p>AGR020 « Limiter les transferts d'intrants et l'érosion au-delà des exigences de la Directive Nitrate »</p> <p>Améliorer globalement les connaissances sur les apports</p>	<p>Tout le contexte</p>	<p>FRGR0149 FRGR0150a FRGR1924 FRGR1960 FRGR2019 FRGR1481</p>	<p>Permettre le développement du brochet et des espèces cibles dans de bonnes conditions</p>	<p>Améliorer la qualité de l'eau</p>	<p>AGR02 « Mesures de réduction des transferts d'intrants et de l'érosion au-delà des exigences de la Directive Nitrate »</p> <p>MIA01 « Etude</p>

	<p>benthiques en période d'étéage estival (anatoxines)</p> <p>2D « Améliorer la connaissance (pollution nitrates) »</p> <p>4F « Améliorer la connaissance (pollution pesticides) »</p> <p>5A « Poursuivre l'acquisition et la diffusion des connaissances (substances dangereuses)</p>	<p>en nitrates et produits phytosanitaires dans les eaux de surfaces (et souterraines)</p> <p>Surveiller les apports via les cultures de céréales et l'érosion des sols. Surveiller les rejets industriels et domestiques</p> <p>Gestion des matières en suspension (MES) et matières toxique (MTOX)</p>					globale et schéma directeur »
2	<p>Gestion des plans d'eau</p> <p>1A « Prévenir toute nouvelle dégradation du milieu »</p>	<p>MIA0401 « Réduire l'impact d'un plan d'eau sur les eaux superficielles »</p>	Ruisseau du Chadet	FRGR1924	<p>Gestion des prélèvements d'eau</p> <p>Permettre le développement du brochet et des espèces cibles dans de bonnes conditions</p>	<p>Gestion des prélèvements d'eau</p> <p>Augmenter les débits alloués aux cours d'eau</p> <p>Maintenir, au moins, un débit réservé toute l'année</p> <p>Améliorer la mosaïque habitationnelle en</p>	MIA04 « Mesures de gestion des plans d'eau »

					étiage	
<p>Restauration morphologique du lit mineur</p> <p>Gestion / Restauration d'annexes hydrauliques (frayères à brochet)</p> <p>1A « Prévenir toute nouvelle dégradation des milieux »</p> <p>1C « Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau, des annexes hydrauliques »</p>	<p>MIA0202 « Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau »</p>	<p>Restauration morphologique du lit mineur</p> <p>Affluents</p> <p>Gestion / Restauration d'annexes hydrauliques (frayères à brochet)</p> <p>Tout le contexte</p>	<p>FRGR1924 FRGR1960 FRGR2019 FRGR1481</p>	<p>Restauration morphologique du lit mineur</p> <p>Gestion / Restauration d'annexes hydrauliques (frayères à brochet)</p> <p>Retrouver un peuplement piscicole cyprinicole équilibré</p>	<p>Restauration morphologique du lit mineur</p> <p>Gestion / Restauration d'annexes hydrauliques (frayères à brochet)</p> <p>Restaurer la morpho-dynamique naturelle du lit mineur</p> <p>Restaurer une mosaïque habitationnelle hétérogène et adaptée à un peuplement cyprinicole</p> <p>Restaurer la surface d'habitats piscicoles disponible (abris, zone de reproduction...)</p> <p>Améliorer la résilience des cours d'eau vis-à-vis des débits d'étiages très faible</p>	<p>MIA02 « Mesures de restauration hydro-morphologique des cours d'eau »</p>

3	<p>Contrôler la prolifération de plantes invasives</p> <p>9D « Contrôler les espèces envahissantes » (Jussie / myriophylle du Brésil))</p>	<p>MIA0703 « Mener d'autres actions diverses pour la biodiversité »</p>	<p>Tout le contexte</p>	<p>FRGR0149 FRGR0150a FRGR1924 FRGR1960 FRGR2019 FRGR1481</p>	<p>Maintien d'un peuplement piscicole en bon état</p>	<p>Limiter la destruction des habitats aquatiques (essentiellement annexes hydrauliques / frayères à brochet)</p>	<p>MIA07 « Mesure de gestion de la biodiversité »</p>
	<p>Etude et suivis sur le milieu</p> <p>1H « Améliorer la connaissance »</p> <p>Etude de la gestion à long terme des plans d'eau (gravières) situés dans le lit majeur du Cher / endiguements ponctuels vis-a-vis de captures par le Cher)</p>	<p>MIA0101 « Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques »</p>	<p>Le Cher</p>	<p>FRGR0149 FRGR0150a</p>	<p>Permettre le développement du brochet et des espèces cibles dans de bonnes conditions (qualité d'eau</p>	<p>Gérer à long terme les risques de capture de gravières en eau par le Cher</p> <p>Restaurer la dynamique latérale du Cher / espace de divagation du lit mineur</p>	<p>MIA01 « Etude globale et schéma directeur »</p>

IX –Gestion piscicole préconisée

<p>Gestion globale préconisée sur le contexte</p>	<p><u>Gestion raisonnée</u></p> <ul style="list-style-type: none">- La restauration de l'ensemble des fonctionnalités n'est pas envisageable à court ou moyen terme sur l'ensemble du contexte.- Opérations de re-empoissonnement autorisées en soutien aux populations piscicoles naturelles.- Activités de loisir halieutique autorisées. <p>Rappel : interdiction de remise à l'eau de plusieurs espèces exotiques envahissantes de la liste nationale (Poissons : Goujon de l'Amour, Pseudorasbora / Crustacés : écrevisse américaine, de Californie, de Louisiane, américaine virile, à pinces bleues, marbrée / Amphibiens : Grenouille verte de Bedriaga, grenouille verte des balkans).</p>
<p>Cas particuliers de gestion (si gestion patrimoniale)</p>	<p>Concernant le brochet, le Cher et géré de manière patrimoniale depuis le début des années 2000.</p>